

Motion du 28 novembre 2007 de MM. Jean Sanchez, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Mmes Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Laetitia Guinand: «Rendons les toilettes publiques aux Genevois grâce aux TIG!»

(refusée par le Conseil municipal lors
de la séance du 12 mars 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les articles 37, 38 et 39 du Code pénal suisse, afférents au travail d'intérêt général (TIG), qui précisent que le TIG doit être accompli au profit d'institutions sociales, d'œuvres d'utilité publique ou de personnes dans le besoin et qu'il n'est pas rémunéré;
- le règlement genevois E 4 50.06 sur l'exécution du TIG;
- que le TIG est un service rendu en réparation d'une infraction;
- que de nombreuses toilettes publiques sont fermées en ville de Genève par manque de personnel pour les entretenir;
- que de nombreuses toilettes publiques devraient être rénovées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'organiser un encadrement pour le travail d'intérêt général (TIG), afin de le proposer en priorité à l'entretien et/ou à la rénovation des lieux d'aisance;
- de décliner et d'organiser les autres tâches d'utilité publique auxquelles pourrait être affecté le TIG.